

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membre      en exercice : 18      Présents : 15      Votants : 18

Séance ordinaire du 2 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 2 mars 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREUX Bastien	R	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	R	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	R
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean- Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur Daniel Passié a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Manuel Arcos a donné procuration à Mme Florence Lesueur

Monsieur Bastien Descreaux a donné procuration à Monsieur Romain Dugenet

Monsieur Ludovic Précigout a donné procuration à Monsieur Sébastien Brachet

**L'ordre du jour :**

- Le nom du club de foot
- Le parc sauvage
- Questions diverses

**1) Le nom du club de foot**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 17 février 2022 pour accorder la domiciliation du nouveau club de foot, issu d'une fusion, au sein du Club house de La Tour-Blanche. A ce moment-là, le nom de ce club n'était pas connu.

Alerté sur les propositions qui enlèveraient le nom de La Tour Blanche, il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Indique qu'il aimerait que le nom du Club mentionne «La Tour» au minimum ou «La Tour-Blanche» en mémoire et pour honorer les anciens bénévoles créateurs du Club de La Tour Blanche.
- Il précise également que considérant que le siège est sur la commune, il semblerait appréciable que le nom de la commune y soit inscrit.
- Invite Monsieur le Maire à communiquer sur cette proposition.

## 2) Le parc sauvage

Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique de l'installation du parc sauvage. Plusieurs lieux ont été pressentis pour finalement s'installer «au Claud ».

Il précise que la présence du parc à cet endroit, induit des difficultés vis-à-vis de son environnement. L'objectif est de travailler sur les conditions permettant d'améliorer l'acceptabilité de cette activité afin de parvenir à une co-habitation acceptable pour tous.

Il indique que dernièrement Mr Duguet a déposé une demande pour l'installation d'une passerelle au-dessus du chemin de randonnées ; cela afin de relier ses deux parcelles et permettre la circulation pédestre des visiteurs.

Il souhaite y apporter une réponse favorable à condition que des améliorations soient, préalablement, réalisées sur une série de points. Ceux-ci ont été portés à la connaissance de Mr Duguet (mail en date du 15 décembre 2021 envoyé par la CCPR).

Une demande pour l'installation d'un logement éphémère a également été déposée. A ce jour, celle-ci est en cours d'instruction par le service urbanisme de la communauté de communes.

Monsieur Gérard Gobert intervient en indiquant qu'il a rencontré Monsieur Alexandre Duguet et Madame Véronique Bodet, accompagné de Madame Agnès Canevaloro. Cette démarche a été engagée afin de trouver des solutions pour obtenir les conditions d'un co-voisinage le plus harmonieux possible.

La plupart des solutions corroborent les préconisations de Monsieur Daniel Bonnefond.

Voici les propositions de travaux à réaliser qui sont la synthèse des visites :

- ✓ Afin de permettre de masquer les bâtiments (structure bâchée) juste en face de l'habitation de Mme Bodet : il propose d'installer des claustras jusqu'à la hauteur de la toiture.
- ✓ Afin de rendre étanche la clôture : il propose que soit agrafé le bas du grillage.
- ✓ Pour masquer la propriété de Madame Bodet, le long du chemin emprunté par les visiteurs : il propose d'installer des canisses.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Souhaite encourager ce projet dont la thématique est en excellente adéquation avec la vocation de développement de notre territoire (tourisme patrimoine-respect et amour de la nature-art de vivre)
- Veillera à accompagner le développement du « Parc Sauvage » dans le respect de ces orientations, et à leur maintien dans le temps, dans un climat de dialogue entre les responsables du Parc et la municipalité autour de son maire ;
- Demande aux responsables du Parc que la plus grande attention soit apportée à l'intégration harmonieuse dans le site des équipements actuels et des éventuels équipements futurs. Cette intégration concernera en particulier :
  - La nature des clôtures et écrans ;
    - Les matériaux synthétiques (plastiques) seront exclus et les matériaux naturels privilégiés, par exemple :
      - Barrières traditionnelles en piquets de châtaignier
      - Ecorces de pin en rouleau,
      - Palissades bois,
      - Bois tressé,
      - Brandes de bruyère
    - Les teintes seront toujours choisies en fonction de la discrétion des équipements dans le site ; les teintes sombres se fondent dans la masse et permettent toujours une meilleure discrétion que les teintes claires qui attirent l'attention ;
  - Le maintien de l'aspect naturel des équipements
  - Le respect du chemin en veillant à ne pas modifier ni endommager les murailles en pierre sèche qui le bordent et en procédant à leur rétablissement soigneux dans le cas contraire ;
  - De manière générale le respect de l'aspect sauvage et naturel de la zone
- Reprend les propositions de travaux à réaliser au parc sauvage en les rendant obligatoires. Le délai de réalisation sera de deux mois après la notification.
  - **Liste des travaux à réaliser :**
    - Installation de claustras à l'arrière de la structure bâchée,
    - Agraffer le bas du grillage,

- Installer des clôtures naturelles (bruyères ou autres) afin de limiter la co-visibilité le long du chemin utilisé par les visiteurs.

- Souhaite travailler en parallèle sur le dossier passerelle. Un groupe de travail se propose de rencontrer le constructeur afin de la rendre plus « discrète, plus champêtre » et d'obtenir des plans plus élaborés afin de se donner une idée plus précise du projet.
- Précise qu'un bureau de contrôle devra être consulté afin de s'assurer que la passerelle ne pose pas de problème de sécurité. Elle devrait surplomber le domaine public et donc si un incident devait intervenir la responsabilité du Maire pourrait être recherchée. Il convient donc de vérifier que toutes les précautions auront été analysées/étudiées.
- Indique qu'un courrier sera envoyé à Monsieur Duguet avec copie à Madame Bodet.

